

incapable de marcher. Je n'ai qu'un vaurien de neveu, païen obstiné, qui ne passe pas ici un jour par mois et ne s'occupe pas de moi.

« Aux environs pas un chrétien pour me parler de Dieu. Et moi j'ai peur de mal mourir. Alors, tout le long du jour, j'égrène mon rosaire, je psalmodie le *Pater* et l'*Ave Maria*. »

Ce touchant récit prouve bien que le rosaire est le gardien de la foi.

---

### La secte des Mariavites

---

Des *Etudes ecclésiastiques* (juillet) :

Le Souverain Pontife, à la date du 5 avril de cette année, a de nouveau solennellement condamné l'association ou secte dite des *Mariavites*, dont le siège était en Pologne, et qui, s'étendant avec une grande rapidité, menaçait de corrompre la pureté de la foi dans ce pays.

Il y a à peu près trois ans, quelques prêtres, spécialement du jeune clergé, fondèrent en Pologne une petite association qui, sous le nom de *prêtres mystiques* ou de *Mariavites*, suivait une doctrine qui n'était point celle de l'Eglise. Ils s'appuyaient pour cela sur les révélations d'une femme qui s'appelait Marie-Françoise et qui, d'après eux, avait été tellement comblée des dons du Saint-Esprit, si éclairée de la divine lumière qu'elle était le seul remède donné par la divine Providence aux derniers temps. Les choses allèrent si loin, malgré une condamnation du Saint-Office du 4 septembre 1904, qu'il y a quelques mois, deux prêtres polonais, membres de cette nouvelle secte, allèrent à Rome, où ils portèrent au Saint-Office un ordre de Notre-Seigneur Jésus-Christ par lequel le Saint-Siège devait reconnaître que Marie-Françoise avait été faite par Dieu très sainte, qu'elle était la mère de miséricorde pour tous les hommes que Dieu en ces derniers temps appelait au salut éternel. De plus, il était enjoint, de par la même autorité, aux prêtres Mariavites de développer dans le monde entier le culte du Très Saint Sacrement et de la Madone du Perpétuel Secours, mais ce culte devait ne point reconnaître de limites de quelque autorité que ce fût. Naturellement, quand le Saint-Office reçut cette mise en demeure, ce fut lui